

SENTEIN

Forêt domaniale de Biros



LE TERRITOIRE

À 30 km de Saint-Girons, dans la haute vallée du Lez, le territoire de chasse d'une superficie de environ 2 000 hectares, est constitué d'une partie de la forêt domaniale du Biros, de la Réserve Biologique Dirigée de l'Isard et de la Réserve de Monteillé.

Après avoir remonté les gorges encaissées de la vallée de l'Isard par un spectaculaire mais très abordable sentier taillé dans la falaise qui domine le ruisseau de l'Isard vous atteindrez, après une heure et demie de marche, le territoire de chasse.

Devant vous s'ouvrent alors deux larges et vastes vallées montagneuses : la vallée d'Arraing qui vient s'adosser à la frontière du massif du Crabère ; c'est le domaine de la haute montagne et la vallée de l'Isard au relief plus doux, moins âpre qui est limitrophe avec le département de la Haute-Garonne.

Ce magnifique terrain de chasse, nécessite de bonnes qualités physiques de la part du chasseur. Celui-ci devra prévoir un équipement adapté à la marche en haute montagne et au climat contrasté des Pyrénées, parfois rigoureux en fin de saison.

Ses atouts pour la chasse

Le territoire est caractérisé par un milieu forestier de sapinières et hêtraies d'altitude entrecoupé de clairières, et surmonté de vastes pelouses au relief vallonné particulièrement favorable à la découverte et à l'approche de beaux cerfs.

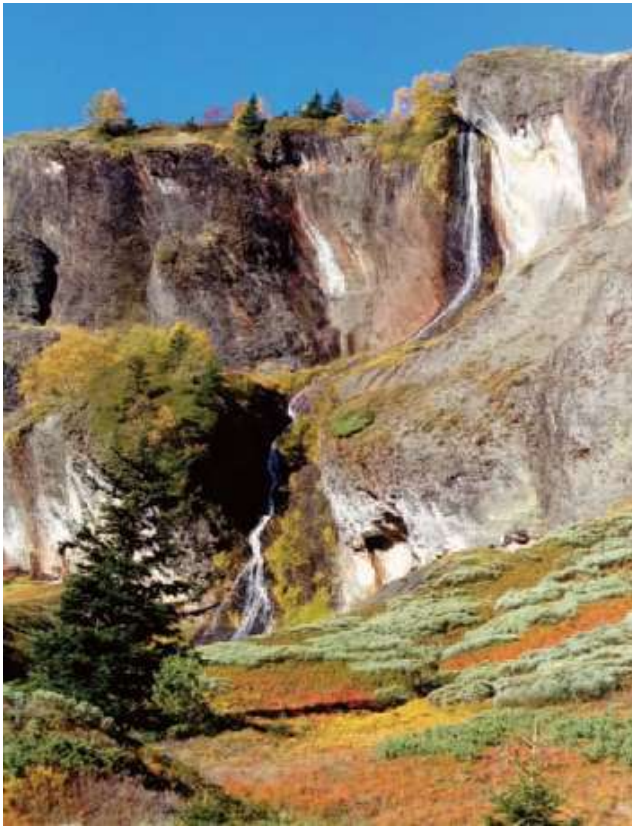
C'est un territoire colonisé depuis une trentaine d'années par les cervidés, jusqu'à ce jour peu chassés, l'ONF se réservant la totalité du plan de chasse des cerfs mâles.

Les prestations proposées

Chasse à l'approche ou l'affût sur un magnifique territoire tous les jours de fin septembre à fin janvier pour les cerfs, du 1^{er} septembre à la mi-février pour les biches.

Il n'y a pas de sorties spécifiques pour le tir du chevreuil. Son tir peut être autorisé, par le guide si une occasion se présente lors de l'action de chasse.

L'heure et le lieu de rendez-vous sont fixés avec le guide de chasse. Celui-ci vous conduira à bord d'un véhicule de l'ONF jusqu'au départ du sentier qui mène au territoire de chasse.



BON À SAVOIR

Ce territoire s'adresse à des chasseurs ayant une bonne condition physique, accoutumés à la marche en montagne hors des sentiers et qui auront à cœur de découvrir et d'approcher les animaux dans une ambiance hors du commun, les chasseurs à l'arc sont aussi les bienvenus. La chasse débutant à 1h30 de marche du véhicule, les services d'un muletier sont possibles pour monter sacs à dos, victuailles... et obligatoires pour descendre venaison et trophée éventuel. Nous pouvons aussi vous proposer les services d'un porteur si vous le jugez nécessaire.

L'équipement doit être adapté à la chasse silencieuse en montagne (les vêtements et équipements en matériaux bruyants sont à proscrire) : sac à dos, vêtements légers, chauds et imperméables en cas de mauvais temps, chaussures de montagne, paire de jumelles et arme bien réglée.

Hébergement

Vu l'étendue et l'éloignement du territoire qui confère à celui-ci son caractère d'exception, deux jours seront parfois nécessaires pour atteindre votre objectif.

Dans ce cas, l'ONF vous propose un authentique refuge forestier au cœur du territoire de chasse, le refuge de l'Isard (équipé gaz, cheminée, lits, eau courante + douche).

CONTACT

Renseignements et réservations

Vivien Marty

60 route de Salucie

09200 Montjoie-en-Couserans

05 61 66 47 01

06 86 64 03 19

vivien.marty@onf.fr